



Pour Canéjan, changeons ensemble

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2014

Commission extra-municipale pour la définition des besoins en commerces, équipements et services de la commune 057/2014

En premier point, nous souhaitons vous faire part d'une simple observation, au budget primitif 2014 ont été inscrits :

- | | |
|--|------------|
| • Etude développement commercial (CCID) reste à réaliser (RAR) | 9 500,00 € |
| • Etude développement commercial (CCID) complément RAR | 5 000,00 € |
| • Etude et partenariat CCI - commerces de proximité | 5 000,00 € |

Soit un montant total de 19 500 €, alors que, selon l'exposé qui vient de nous être fait, les études ont abouti à un diagnostic et à de grandes orientations stratégiques.

Est-ce que ce budget va être utilisé pour rémunérer la participation d'un représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux à cette commission ?

En deuxième point, nous soulignons une nouvelle fois, l'absence totale de transparence de cette commission puisque les commerçants d'une structure, dont la disparition est pourtant envisagée dans l'hypothèse « moyenne » du projet, n'ont pas la sensation d'avoir participé à un groupe de travail mais d'avoir été conviés (en 2012 et à 18 heures, en général) à un machin dont ils ne connaissent ni les tenants ni les aboutissants.

Monsieur le Maire se réserve, en outre, une fois de plus, le droit de désigner l'ensemble des représentants à ce groupe de travail et les personnalités qualifiées représentatives de commerces et services locaux.

Enfin en dernier point, nous détaillerons les conséquences des hypothèses présentées après 6 mois « de travail, de réflexion et d'échanges » :

- L'hypothèse « basse » nous paraît être la seule cohérente et la seule possible et nous la soutenons sans réserve. Il nous semble, à ce titre, que les sommes investies en frais d'étude auraient été mieux placées dans une acquisition de locaux commerciaux désertés, ou jamais occupés, permettant à la commune une proposition de loyer progressif à des commerçants qui viendraient s'installer, à la House **et** au Bourg.

Cette hypothèse devra s'accompagner, bien entendu, d'une rénovation, d'un réaménagement, voire d'un agrandissement des locaux existants les plus vétustes. Les efforts de la Commune doivent se porter sans attendre dans cette direction, il y va de la survie de Canéjan.

- L'hypothèse « moyenne » nous paraît hors de propos :

Créer un supermarché **sans activités commerciales connexes** condamnerait sans appel des résistants qui se battent au quotidien pour faire vivre leur outil de travail et maintenir l'emploi et un semblant de vie dans des espaces désertés et moribonds.

Il est à noter, que l'on parle dans cette hypothèse de limiter « l'évasion commerciale », alors que les commerçants existants, notamment à la House, attire une nombreuse clientèle non Canéjanaise. Il suffirait donc que les locaux commerciaux soient occupés pour que l'on parle d'« immigration commerciale ».

- L'hypothèse « haute » n'apporte, quant à elle, aucune solution. Pourquoi serait-il urgent et important de créer une nouvelle « polarité commerciale » qui ne répondrait absolument pas au besoin de proximité d'une population vieillissante comme l'a souligné la récente étude d'impact présentée aux Canéjanais ?

Cette hypothèse n'améliorerait en rien l'agonie qui frappe les deux centres de vie de Canéjan et ne doit donc induire aucun investissement financier de la part de la commune.

Enfin, il est à noter, qu'une commission municipale Finances, Action économique, Commerces et Services existe déjà (délibération 09/2014 du 29 mars 2014) !

Nous conclurons en reprenant une formule de Georges Clémenceau « Si vous voulez enterrer un problème, créez une commission ».

Pour ces raisons les élus de « Pour Canéjan, changeons ensemble » votent contre cette délibération.

Transports scolaires – Tarification année scolaire 2014/2015 077/2014

L'augmentation proposée générera environ 2 500 € de recettes supplémentaires qui viendront augmenter les 1 202 551,98 € d'excédent réalisé en section de fonctionnement pour l'exercice 2013 (cf. délibération 014/2014 du 10 avril 2014).

Si l'augmentation peut paraître dérisoire, nous l'aurions d'ailleurs approuvée sans hésiter si le budget de la commune avait présenté un déficit, c'est le principe que nous n'acceptons pas. Ce, d'autant moins, que les élèves qui utilisent les moyens de transports mis en place par le Département, ne disposent d'aucune autre alternative, si leurs parents n'ont pas les moyens de les véhiculer.

Pour ces raisons les élus de « Pour Canéjan, changeons ensemble » votent contre cette délibération.

Serge GRILLON et Anne VEZIN